



Les actionnaires approuvent un dividende stable de CHF 22 par action

Lors de l'Assemblée générale de Swisscom qui a eu lieu ce jour à Zurich, les actionnaires ont approuvé toutes les propositions du Conseil d'administration. Ils ont décidé de maintenir un dividende de CHF 22 par action, comme l'an dernier. L'Assemblée a donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice 2013 et a entériné la proposition de modification des statuts. Pour sa part, Frank Esser a été élu au Conseil d'administration.

La 16^e Assemblée générale de Swisscom SA a réuni à Zurich 1 630 actionnaires représentant 86,34% des voix inscrites au registre des actions. Fin 2013, le nombre total des actionnaires enregistrés de Swisscom était d'environ 66 000.

Stabilité de l'activité de base et forte croissance de la clientèle

Selon Hansueli Loosli, président du Conseil d'administration, Swisscom a connu une année couronnée de succès, caractérisée par une forte croissance de la clientèle et une activité de base stable: «Les investissements consentis, notamment dans les réseaux de télécommunication de la dernière génération et dans différentes innovations, ont accéléré la croissance de la clientèle. Nous avons pu acquérir un grand nombre de nouveaux clients en particulier grâce à Swisscom TV, à nos offres de téléphonie mobile et à Fastweb. Le carnet de commandes élevé de Swisscom IT Services et le passage de nos clients à des offres combinées ont contribué à soutenir l'activité. Le durcissement de la concurrence et la pression continue sur les prix, à l'origine d'une forte érosion des prix à hauteur de CHF 350 millions et d'une nouvelle baisse des tarifs d'itinérance de l'ordre de CHF 210 millions, ont entraîné un recul du résultat d'exploitation.»

Rendement élevé du dividende d'environ 4,2%

Les actionnaires ont approuvé le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes annuels 2013. Ils ont en outre entériné la proposition du Conseil d'administration de fixer le dividende ordinaire à CHF 22 bruts par action, comme l'an dernier. A l'aune du cours boursier actuel, le rendement du



dividende représente environ 4,2%. Le montant total du dividende s'élève à CHF 1140 millions. Le 14 avril 2014, un dividende net de CHF 14.30 par action sera versé aux actionnaires, après déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35%.

Pour 2014, Swisscom table sur une croissance modérée du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation (EBITDA): l'entreprise vise un chiffre d'affaires de CHF 11,5 milliards et un EBITDA de CHF 4,35 milliards. L'extension de l'infrastructure de réseau en Suisse et en Italie continue à requérir des investissements très élevés. Au total, Swisscom prévoit d'engager CHF 2,4 milliards, dont CHF 1,75 milliard en Suisse. «Si les objectifs sont atteints, nous envisageons, lors de l'Assemblée générale 2015, de proposer de nouveau le versement d'un dividende de CHF 22 par action au titre de l'exercice 2014», a déclaré Hansueli Loosli.

L'Assemblée a donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice 2013. A l'issue d'un vote consultatif, elle a en outre approuvé le rapport de rémunération.

Modification des statuts à la suite de l'initiative Minder

La mise en œuvre de l'ordonnance relative à l'initiative Minder a nécessité l'adaptation de différentes dispositions statutaires (notamment l'approbation des rémunérations du conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice suivant, la description du système de rémunération, le plafonnement de la part variable liée au résultat à 100% du salaire de base et la limitation des mandats externes). C'est en 2015 que l'Assemblée générale votera pour la première fois sur la rémunération totale des membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice 2016. Indépendamment de la modification des statuts, Swisscom continuera de soumettre le rapport de rémunération à un vote consultatif.

Frank Esser élu au Conseil d'administration

Comme annoncé, Richard Roy, vice-président du Conseil d'administration siégeant au sein de l'organe depuis onze ans, ne s'est pas représenté pour exercer un nouveau mandat. Frank Esser, un expert en télécommunications reconnu en Europe, a été élu pour un an. Ce docteur en sciences économiques âgé de 55 ans a été l'un des moteurs de l'extension de la téléphonie mobile chez Mannesmann en



swisscom

Communiqué de presse

Allemagne, puis a contribué à l'essor du secteur pour SFR en France. De 2005 à 2012, Frank Esser a été membre du directoire du groupe Vivendi.

Tous les autres membres du Conseil d'administration, le président et les membres du comité de rémunération ont aussi été élus pour un an. Lors de l'assemblée constituante du Conseil d'administration qui a eu lieu à l'issue de l'assemblée générale, Theophil Schlatter a été nommé au poste de vice-président du Conseil d'administration et Barbara Frei au poste de présidente du comité de rémunération. L'Assemblée générale a par ailleurs élu le représentant indépendant Reber Rechtsanwälte, Zurich, ainsi que l'organe de révision KPMG SA, Muri bei Bern.

<http://www.swisscom.ch/fr/about/gouvernance/assembleegenerale.html>

Zurich, le 7 avril 2014